



MOTION DE SOUTIEN A MAINS D'ŒUVRES

Les syndicats de la Fédération CGT du spectacle réunis actuellement en Congrès à Dives-sur-Mer ont appris ce matin avec stupeur l'expulsion, sur demande du maire UDI de Saint-Ouen, William Delannoy, de Mains d'Œuvres : lieu francilien de résidence, de création et de diffusion situé à Saint-Ouen en Seine-Saint-Denis, dont les locaux sont la propriété de la ville.

Cette mesure est d'une exceptionnelle gravité.

Mains d'Œuvres ce sont 25 salarié-e-s permanent-e-s, 120 salarié-e-s intermittent-e-s, 400 élèves à l'école de musique et 200 artistes en résidence qui voient leur matériel, décors, costumes et instruments mis sous séquestre depuis ce matin.

Mains d'Œuvres est soutenue depuis des années par le département de Seine-Saint-Denis, par la région Île-de-France et par la ville de Paris. Par ailleurs, l'avis d'expulsion émis fin juillet a été renvoyé en appel pour un rendu de jugement au 3 décembre prochain. Il est particulièrement inacceptable, dans ce contexte, qu'une décision unilatérale ait pu être prise sans concertation avec les tutelles et sans attendre le résultat de l'appel.

Devant l'urgence dans laquelle nombre d'équipes se trouvent face à la confiscation de leur outil de travail, devant la violence du procédé, devant son caractère inouï, devant le désarroi dans lequel sont plongés depuis ce matin les salarié-e-s et les résident-e-s, devant la très large et légitime émotion que cette expulsion soulève dans nos professions et au-delà, le 38ème Congrès de la Fédération CGT du Spectacle exige :

- que les résident-e-s puissent avoir un accès immédiat à leurs outils de travail,
- que les locaux soient rendus à Mains d'Œuvres sans délai,
- que les représentations prévues dans les prochains jours soient assurées,
- et que les tutelles prennent leurs responsabilités face à ce qui s'apparente à un coup de force inacceptable.

Le Ministère de la Culture doit prendre toutes les mesures pour maintenir ouvert ce lieu majeur de résidence, de création et de diffusion en Île de France.

Le Congrès apporte son soutien à toutes les personnes touchées par cette expulsion et appelle à une large mobilisation pour que Mains d'Œuvres puisse rouvrir dans les plus brefs délais.

Fait à Dives sur Mer, le 8 octobre 2019